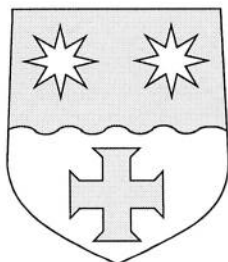


ADMINISTRATION COMMUNALE  
**LINTGEN**



**Avis**

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration du 13 décembre 2011 n° 3A/2011/1367/114,

**Madame Laure MAURER-SCHAUS est autorisée à exploiter une plate-forme élévatrice sur plan vertical pour personnes à mobilité réduite à Prettingen, 15, rue Knapp.**

Le recours contre la susdite décision, réservé en conformité de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999, à tous les intéressés en général, devra être interjeté sous peine d'irrecevabilité par le ministère d'avoué auprès du Tribunal Administratif dans un délai de **40 jours** à partir d'aujourd'hui.

Lintgen, le 5 janvier 2012

Le Bourgmestre,

